



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 11 Mars 2020 – 19H00

Sous la présidence de Monsieur Denis GUILLERMARD

Présents :

Mesdames COTTAREL Nicole - GERFAUD-VALENTIN Mireille - GUILLAUD Isabelle - GUILLOT Véronique -- LAUDE Catherine - PERRIER Lysiane - SCHWARTZ Martine – TAVEL Claudine.

Messieurs CHARPINE François – DAMIAN-TISSOT Patrick - DIEZ Stéphane - GAUTIER François - GROS Gilles LOPEZ François - MILLION Robert – PLOUZEAU Alain.

Excusées : Mesdames JULIEN Anne-Marie (pouvoir à Mme Laude) – PUGNOT Marie (pouvoir à Mme Tavel).

Secrétaire de séance : M. GUILLERMARD.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 Février 2020 : 18 pour /1 abstention (Isabelle Guillaud)
- Elections municipales du 15 mars 2020 : tour de garde

I URBANISME

I.1 D.I.A.

Maître BLANC-RESPAUD	Allée du Vieux Verger	bâti
Maître DEVRED	Route du Collomb	non bâti
Maître ROUHETTE	Coutable/Rte du lac	bâti

Avis du Conseil Municipal : aucune préemption de la Commune.

I.2 Etat sur PC / CU / DP

PC

BELLEMIN Eric	Brignoud	maison individuelle
PARMENTELOT Dominique	Le Gojat	extension et modif. Maison

Permis de démolir

DESCHAMPS Jean-Paul	Chemin du Pinet	démolition partielle
---------------------	-----------------	----------------------

CU

Maître TENOUX	Route de la Crusille	CU d'information
Maître DEVRED	Route du Collomb	CU d'information
Maître LIONNARD	La Crétaç	CU d'information
Maître MAURETTE	Rte du Col de l'Épine	CU d'information (X 2)
Maître DEVRED	Route des Plages	CU d'information
Maître MAISONNIER	Au Goutier	CU d'information
Maître LIONNARD	Le Rafour	CU d'information

DP

RIBOULEAU Philippe	Allée des Cèdres	abri de jardin attenant à garage
RABASTE Philippe	Route de Porcinel	clôture et portail
AIXL INVEST	Coutable	agrandissement ouvertures et création rampes accès
GERARD Christelle	Chemin des Courtis	fermeture box
GIROUD Didier	Impasse de la Grange	création pergola
CHARTIER Gaël	Chemin des Courtis	fermeture box
VIAL Damien	Chemin des Chavannes	Transf. Appentis en garage

II **DIVERS**

II.1 Intégration de la commune de Lépin Le Lac au réseau « REZO LIRE » porté par le SMAPS

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre du développement de la lecture publique et de sa bibliothèque, la Commune de LEPIN LE LAC souhaite intégrer le réseau REZO LIRE. Une convention de partenariat sera établie entre la Commune de LEPIN et le SMAPS.

Il convient d'autoriser le SMAPS (en tant que porteur de projet au nom du réseau) à signer la convention de partenariat entre la commune de Lépin le Lac et le réseau des bibliothèques au nom de toutes les communes - membres du Rézo Lire.

Avis du Conseil Municipal : avis favorable, à l'unanimité.

II.2 Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire

Monsieur le Maire rappelle que pour se prémunir contre les risques de charges financières relatives aux agents territoriaux, par nature imprévisibles, il est possible de souscrire un contrat d'assurance.

Un contrat avait été signé en 2017 par l'intermédiaire du Centre de Gestion.

Le contrat arrivant à expiration, le Centre de gestion propose de souscrire un nouveau contrat d'assurance commun aux collectivités et de mener une procédure de marché pour le compte des collectivités.

Il convient donc de mandater le Centre de Gestion pour mener la procédure.

Avis du Conseil Municipal : avis favorable, à l'unanimité.

II.3 Protection sociale complémentaire : mandatement du Centre de Gestion afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Novalaise a mandaté en 2014 le Centre de Gestion, afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance, à destination des agents de la Commune. Cette convention va arriver à expiration.

Le Centre de gestion a décidé de mener pour les collectivités la procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et conclure une convention avec celui-ci à compter du 1er janvier 2021 et ce pour une durée de 6 ans.

Il convient de mandater le centre de Gestion aux fins de mener pour le compte de la Commune cette procédure.

Avis du Conseil Municipal : avis favorable à l'unanimité

Séance levée à : 19H30

Le Maire,
et secrétaire de séance

Denis GUILLERMARD

